

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 124

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 190162

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Conventions d'objectifs quadripartites avec deux Centres sociaux - Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Ville de Saint-Étienne et le Centre Social – Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 124

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 190162

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Conventions d'objectifs quadripartites avec deux Centres sociaux - Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Ville de Saint-Étienne et le Centre Social – Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Chaque centre social fait l'objet périodiquement d'une procédure d'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette démarche est l'occasion de vérifier la pertinence du projet associatif de la structure au regard :

- des missions générales attendues des centres sociaux, notamment l'animation globale du quartier et celle de la vie sociale,
- du projet éducatif local de la Ville de Saint-Étienne fixant les valeurs reconnues et partagées par l'ensemble de la communauté éducative telles que "l'épanouissement", "le respect d'autrui" et la « citoyenneté »,
- du développement de projets particuliers autour :
 - . des familles,
 - . des personnes âgées,
 - . de l'insertion sociale et économique,
 - . de la prévention,
 - . de la lutte contre les exclusions et les discriminations,
 - . de son impact en termes de participation des habitants, de concertation et d'offre de services.

Afin d'inscrire davantage l'action des centres sociaux stéphanois dans la durée, le principe d'une convention d'objectifs au maximum quadriennale a été actée par les différents financeurs de ces structures : la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et la Ville de Saint-Étienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

Au regard de la situation particulière de chacun d'eux, il est proposé de renouveler les conventions d'objectifs quadripartites avec les deux centres sociaux ci-après, pour les durées suivantes :

- Centre Social de Monthieu-Montplaisir (2019-2021)
- Amicale Laïque de Côte Chaude (2019-2022)

□ **Contenu :**

Le cadre conventionnel entre les différentes parties prévoit, sur la base des missions et fonctions du centre social et de son projet associatif spécifique, de :

- confirmer le centre social dans sa démarche de projets,
- définir les modes et moyens d'intervention de chaque partenaire financier,
- procéder à une évaluation périodique de la mise en oeuvre des actions conduites.

Pour la Ville de Saint-Étienne, les moyens en locaux, logistique et financiers fournis pour permettre la réalisation des missions des centres sociaux sont proportionnés :

- à l'utilité sociale des projets,
- au rôle structurant de l'association sur le quartier,
- à la pérennité des actions développées.

S'agissant des moyens financiers, ils s'articulent autour de 2 axes :

- le projet social et l'animation du territoire,
- l'offre de services et activités.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

o

dont TVA :

Coût total investissement TTC :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

o Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les conventions quadripartites avec les deux centres sociaux ayant bénéficié d'un renouvellement d'agrément, à savoir,
 - . le Centre Social de Monthieu-Montplaisir,
 - . l'Amicale Laïque de Côte Chaude,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites conventions avec ces deux centres sociaux dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Siham LABICH